

RÉLATION

De ce qui s'est passé à Caen la nuit du onze au douze Août 1789.

Il eût été inutile de faire parler la vérité dans le moment de la fermentation. Nous avons préféré de laisser la calomnie débiter ses fables ; & nous saisissons, pour exposer nos malheurs, l'instant où le Public de sens-froid, peut distinguer le vrai d'avec le faux, & juger notre conduite.

Depuis long-temps le zele de M. DE BELSUNCE pour réprimer le désordre, son activité qui le portoit au milieu de tous les attroupemens, à la tête de tous les détachemens, la liberté avec laquelle il s'expliquoit en toute occasion, lui avoient attiré la haine du Peuple de Caen. Ils avoient juré sa mort ; & des entreprises faites ou concertées contre sa personne, l'avoient obligé plusieurs fois à abandonner son logement dans la Ville, pour venir coucher au Quartier. Le Régiment de Bourbon en garnison à Caën depuis le 12 Février, s'étoit toujours appliqué à maintenir le bon ordre & la paix. Il avoit réprimé un grand nombre d'émeutes sans la moindre effusion de sang, quoiqu'il eût reçu l'ordre de tirer, s'il étoit nécessaire : le mérite en appartient également au bon esprit des Soldats, & à la prudence des Officiers. Ceux-ci avoient reçu particuliérement des éloges du Comité, sur la modération qu'ils avoient opposée à des insultes personnelles. Ils sont consignés dans le procès-verbal dont il fut fait lecture, lorsque les Cocardes furent présentées au Corps chez M. le Duc d'Harcourt. La

reddition du Château par les ordres du Commandant de la Province, avoir précédé cet événement. Les Bourgeois étoient devenus maîtres d'une grande quantité d'armes, des canons & des munitions qui y étoient déposées. Le Régiment avoit seulement quinze cartouches par homme, qui lui avoient été distribuées, lorsque le Ministre envoya ordre de repousser la force par la force, pour maintenir la tranquillité publique.

Depuis que les Bourgeois avoient pris possession de la Citadelle, il ne s'étoit rien passé de considérable. On s'appercevoit seulement qu'une méfiance injuste aigrissoit les esprits du Peuple contre le Militaire. Le 11, deux Soldats du Régiment d'Artois, arrivés récemment de Rennes, avec deux Médaillons qu'ils portoient à leurs revers, sont rencontrés par deux Soldats du Régiment de Bourbon; ils entrent tous les quatre dans un cabaret, & là, les deux hommes de Bourbon, après avoir reproché à ceux d'Artois d'avoir abandonné les Drapeaux, leur arrachent ces Médailles. Ceux-ci de concert avec une troupe nombreuse de gens du peuple, vont se plaindre au Comité de cet acte de violence. Il se répand aussi-tôt que M. DE BELSUNCE en est l'instigateur. Sur la premiere nouvelle, M. de Franval, Lieutenant-Colonel du Régiment de Bourbon, se rend chez M. le Duc d'Harcout; il y trouve les Députés de l'Hôtel-de-Ville; & d'accord avec eux, promet de punir les coupables suivant les regles de la discipline militaire, & de faire rendre les Médailles. Le Comité demande en même-temps à M. le Duc d'Harcourt l'éloignement de M. DE BELSUNCE. La journée s'étoit consumée dans ces résolutions, & dans la recherche des deux Soldats accusés. Il étoit environ huit heures lorsque M. DE BELSUNCE reçut l'ordre de sortir de la Ville: il hésita quelque temps, persuadé qu'un Chef devoit rester à son poste, même au péril de sa vie. On réussit à vaincre sa délicatesse.

Mais connoiſſant l'attachement que les Soldats avoient pour ſa perſonne, il voulut les voir auparavant de partir, & leur recommander que ſon nom ne fût jamais un ſujet de querelle entr'eux & les Bourgeois. Une compagnie apprenant ſon départ, emportée par un excès de zele, étoit en armes devant les Caſernes, voulant lui ſervir d'eſcorte. Il fut long-temps à appaiſer ce tumulte ; & cet incident lui fit perdre des inſtans précieux. Il étoit alors neuf heures & demie ; on vient annoncer au Quartier que de tous côtés les Bourgeois ont pris les armes, que les paſſages ſont inveſtis, & que la retraite eſt impoſſible. M. DE BELSUNCE, forcé par la circonſtance, ſe détermine à reſter. Cependant de toutes parts les Habitans de la Ville ſortent en armes dans les rues. La plus grande partie des Officiers étoient à table, ou prêts à ſe mettre au lit. Ils ne ſont avertis de la fermentation que par ſes effets ; ils ſe hâtent auſſi-tôt de ſe rendre au Quartier, quelques-uns arrivent heureuſement ; deux ſont arrêtés & conduits au Comité ; d'autres échappent avec peine aux coups qui leur ſont portés ; l'un pare un coup de bayonnette, & reçoit un coup de ſabre ſur le bras ; un autre n'évite la mort ou une bleſſure, que par le généreux dévouement d'une femme qui reçoit le coup pour lui. Ils ſont ainſi repouſſés & forcés de rentrer dans leurs logemens, avec des ſentinelles à la porte. Cependant le Régiment, objet de cet inſurrection, ſe tenoit renfermé dans ſon Quartier, les Soldats dans leurs chambres, & avoit pris le parti d'y attendre l'événement, ſans rien faire que l'on pût interprêter comme un acte d'hoſtilité. Vers les onze heures du ſoir, deux Soldats ſortent avec leurs armes. M. de la Sauſſaye, Officier au Régiment de Bourbon, court après eux, dans la crainte qu'ils n'attaquent, pendant que nous étions réſolus à la défenſive. Un grouppe de Bourgeois fait une décharge ſur

lui : il eſt renverſé mort ; un Soldat, autre que ceux qui fuyoient, tombe à quelques pas de lui. A l'inſtant, les Habitans de la Ville ſonnent le tocſin, battent la générale; on crie aux armes dans le Quartier, & le Régiment s'y met en bataille. Il eſt néceſſaire de donner ici la deſcription du local.

Le Quartier s'étend en longueur à une des extrêmités de la Ville. Il eſt renfermé entre les deux bras d'une petite Riviere qui ſe joignent à ſon extrêmité ; de ce côté eſt un pont de bois qui communique à une longue promenade que l'on nomme le Cours. De l'autre eſt une partie des bâtimens où ſe trouve la porte d'entrée qui eſt une grille de fer. Dans cet endroit le terrein s'élargit & forme une grande place nommée la place S. Jean ; elle eſt réunie par deux ponts de pierre à la Ville & au Fauxbourg de Vaucelles. Ils ſont diſpoſés de maniere que les lignes tirées d'un parapet à l'autre enfilent dans leur prolongement les devants & les derrieres du Quartier. Vis-à-vis les Caſernes, dont la plus grande partie fait angle avec celle dont j'ai parlé, & ſuit le cours de la Riviere, eſt un rempart élevé, reſte des anciennes fortifications. On y entre par l'intérieur de la Ville ; & les Bourgeois y avoient porté un nombre d'hommes conſidérable. Dans le premier moment du tumulte, ils avoient inondé la Place S. Jean, & y avoient amené les canons du Château. Ils s'étoient raſſemblés auſſi en grand nombre au haut du Cours, fortifiés par les gens de la campagne, qui étoient accourus au ſon du tocſin, & par une piece de canon. Malgré toutes ces diſpoſitions offenſives, le Régiment s'étoit borné à ne point ſe laiſſer forcer dans ſes Quartiers. On avoit placé huit Grenadiers à la tête du pont de bois, & derriere, la compagnie de chaſſeurs pour les ſoutenir; le long du rivage, dans un recoude que fait la Riviere, on avoit mis un détachement pour défendre l'abord,

& quelques postes sur les derrieres, pour que l'on n'y arrivât point en bateau ou même à pied, comme le peu de profondeur de l'eau le permet en quelques endroits, sur-tout à marée basse : le gros du Régiment étoit, comme nous l'avons dit, en bataille devant ses Casernes. Le terrein est si étroit, que les Bourgeois ayant amené du canon devant la grille, on ne put se mettre en colonne par compagnie, qu'en laissant la droite exposée aux effets de l'artillerie. Nous ne faisons ici qu'une simple question. Un Régiment qui consent ainsi à se laisser environner, qui permet contre lui des dispositions aussi hostiles, pendant qu'il peut les prévenir les armes à la main, qui a vu déja couler son sang, & qui n'a pas voulu le venger, ce Régiment étoit-il altéré de carnage? On n'appellera pas notre modération, timidité. Nous avons vu autour de nous un péril certain, nous avons vu la mêche allumée & le canon prêt à nous foudroyer. Nous avons consenti à mourir. Que tout homme impartial réfléchisse sur de pareils faits.

Cependant le Peuple en fureur demandoit à grands cris la tête de M. DE BELSUNCE ; tantôt il étoit parmi nous, tantôt il s'échappoit dans l'obscurité pour réfléchir à sa position, mais toujours ferme & de sens froid. Une députation arrive & demande qu'un Officier se rende au Comité pour s'expliquer au nom du Régiment. Mr le Chevalier de Clercy sort avec empressement pour remplir ce rôle dangereux. Il est assailli par une foule nombreuse qui menace de le tuer. Sa fermeté & les soins de quelques Bourgeois honnêtes le sauvent du péril. Il parvient à l'Hôtel-de-Ville, il y rend compte des intentions pacifiques du Régiment, & du parti qu'il a pris de mourir plutôt que de se soumettre à des conditions dèshonorantes. Il est interrompu par les huées, non du Comité, mais des spectateurs, & par des mouvemens plus terribles. Lui &

ſes deux camarades qu'il y trouva, ont vu plus d'une fois s'approcher leur dernier moment.

Rien ne calmoit la ſoif qu'avoit le Peuple du ſang de M. DE BELSUNCE. Le Comité, pénétré ſans doute de meilleures diſpoſitions, crut qu'il ſuffiroit, pour appaiſer cette fureur, que le Major en ſecond vînt ſe purger des torts qu'on lui imputoit; une députation ſe préſenta à la grille, l'engagea à cette démarche, aſſura qu'elle calmeroit le Peuple, offrit une troupe de volontaires pour lui ſervir d'eſcorte, & répondit de ſa ſûreté. M. DE BELSUNCE alors environné des Officiers du Régiment, ſe refuſa à cette propoſition; de nouveaux Députés parurent quelque temps après, donnerent la même parole que les premiers, & de plus offrirent deux ôtages: dans ce fatal moment les Officiers étoient à leurs poſtes. M. DE BELSUNCE entraîné par ſa généroſité, ſéduit peut-être par quelque eſpoir, crut qu'un ſeul devoit ſe ſacrifier pour tous: il accepta les deux ôtages, ſe fit ouvrir la grille, & ſe remit entre les mains des Volontaires. Nous devons dire à leur louange qu'ils le couvrirent de leurs corps & de leurs armes; qu'ils parerent les coups multipliés qu'on vouloit lui porter. Ils ne purent empêcher cependant qu'il ne fût bleſſé à la jambe & à la tête, mais légérement. Il arriva ainſi à l'Hôtel-de-Ville, ſe recueillit un moment, & répondit aux interrogations avec la même préſence d'eſprit qu'il auroit eu à la tête de ſon Régiment. Il demanda alors à être reconduit au Quartier, comme il lui avoit été promis: les Volontaires s'offrirent à l'y ramener, s'il l'exigeoit; le Comité lui obſerva que rien ne pourroit contenir la multitude témoin de ſon retour; que cet orage pourroit ſe calmer s'il ſe laiſſoit conduire au Château; il accepta ce dernier parti. Ses camarades, témoins de cette ſcène déchirante, vouloient l'accompagner. Ils en furent empêchés par le Comité même. Dans ce

moment le Peuple qui rempliſſoit la place de l'Hôtel-de-Ville vouloit enfoncer les portes, & ſaiſir ſa victime. Il en eût ſans doute immolé plus d'une, ſi on ne lui eût appris que M. DE BELSUNCE alloit être conduit au Château ; il le fut en effet par la même eſcorte qui l'avoit accompagné, & renfermé dans une chambre où l'on poſa deux ſentinelles.

Rien n'égala notre conſternation quand nous ſûmes & le départ & la détention de notre chef!..... Qu'on ſe repréſente, non la mort que nous avions ſous les yeux, mais trois de nos camarades retenus au Comité, pluſieurs autres enfermés ſous bonne garde au milieu de la Ville, M. le Duc d'Harcourt répondant peut être de nos actions ſur ſa tête ; & qu'on voie ; (ce que nous avons toujours conſidéré) des François dans nos perſécuteurs. Sans doute notre poſition n'étoit point avantageuſe, parce que nous l'avions bien voulu ; mais il ne tenoit qu'à nous d'en ſortir. Nous ignorons ce que pouvoient les vingt mille hommes armés qui nous environnent ; mais nous connoiſſons la puiſſance du déſeſpoir, de l'ordre & du courage. Nos cœurs, ceux de nos braves & fideles Soldats, étoient tellement navrés que la mort eût été un bien pour nous. Fideles cependant aux principes qui nous ont toujours guidés ; nous ne crumes pas devoir faire couler le ſang pour l'arrêter. M. le Duc d'Harcourt nous envoya vers quatre heures du matin l'ordre de faire rentrer nos Soldats dans leurs chambres ; nous y obéîmes, & nous reſtames ſeuls dans l'endroit qu'ils occupoient, avec quelques hommes ſans armes.

Un eſpoir frivole ſans doute nous faiſoit entrevoir que les jours du Major pourroient être en ſûreté ; nous avions ſous nos yeux un fait récemment arrivé à Bayeux, où les mêmes délais avoient ſauvé un homme de la fureur populaire ; le Comité avoit engagé ſa parole ; deux Citoyens s'étoient offert

pour garans. Quelle fut notre ſituation lorſqu'on vint redemander les ôtages ! On nous offrit en échange tous les Officiers retenus ſoit au Comité, ſoit dans leurs chambres. Ils nous étoient des gages trop chers pour les abandonner ; & d'ailleurs, deux hommes entre nos mains étoient-ils une conſidération pour la multitude ? Quand elle ſe feroit portée aux derniers excès, aurions-nous jamais uſé du droit affreux de repréſailles ? Toute eſpérance alors nous abandonna. C'eſt dans ce moment que les Bourgeois qui s'étoient toujours tenus au haut du Cours, avancerent à notre portée, avec leurs canons, des forces réguliérement armées. Nous reçumes quelque-temps après un ordre de M. le Duc d'Harcourt de quitter la Ville, & de nous rendre à Liſieux. Mais les Bourgeois demandoient avant notre départ nos armes & nos drapeaux ; nous leur repondîmes, que n'ayant jamais eu l'intention de leur faire de mal, nous conſentions à rendre des munitions dont nous n'avions pas voulu faire uſage contre eux, à décharger nos fuſils, & pour prévenir leurs inquiétudes à ſortir la baguette dans le canon, mais que jamais nous ne rendrions ni les armes ni les drapeaux. Telles furent les dernieres conditions du traité. Alors quelques Soldats, pour prévenir de nouveaux malheurs ſortent du Quartier, & ſe repandent parmi les Bourgeois, en criant, vive la Nation. D'autres reſtent immobiles, ne devinant pas l'intention de leurs camarades, & les ſuivent dès qu'ils la reconnoiſſent : mais au premier coup de baguette, le plus grand nombre revient à ſes rangs, & nous ſortons de la Ville entre deux hayes d'hommes armés, précédés de Volontaires & ſuivis du canon.

Nous devons cette juſtice à nos braves Soldats, qu'intrépides dans un danger évident, prêts à ſe défendre, incapables de provoquer, ils n'ont abandonné un moment leur Quartier que

pour

pour assurer la sûreté commune ; qu'ils ont toujours conservé les regles exactes de l'obéissance & de la discipline ; que la majeure partie, dans un départ précipité, a préféré d'abandonner ses effets à la honte d'abandonner ses drapeaux ; que plusieurs retenus involontairement se sont échappés par ruse ou par une volonté fortement prononcée ; que dans une marche de trois jours à l'ardeur du soleil, refusés d'abord à Lisieux, incertains de leur sort, ils ne se sont permis ni découragement ni murmure. Nous ajouterons avec douleur, que quelques-uns ont profité de la circonstance, & sont restés volontairement ; mais plusieurs en sont punis par le refus même qu'a fait la Ville de les garder.

Le Peuple differa l'exécution de ses projets contre M. DE BELSUNCE, jusques à notre sortie. Nous étions déjà dans la campagne ; & l'arriere-garde entendit une décharge dans le lointain, elle nous apprit la fin tragique de ce jeune homme qui a vu de sens froid la mort la plus terrible, qui certain de son sort a dicté ses dernieres volontés avec le même calme qu'il eût donné des ordres à son Régiment, & qui n'a jamais dementi la Noblesse de son sang & de son caractere. Nous épargnerons au Public le récit des horreurs qui ont suivi ce meurtre, nos cœurs & notre plume s'y refusent. Ces faits horribles sont connus dans toute la France & parlent contre leurs auteurs. Nous ne venons pas les accuser. Nous venons exposer la conduite d'un Régiment plein d'honneur, fidele à la Patrie, prêt à mourir pour la défendre contre ses ennemis. mais sans force contre ses enfans.

On a affecté de répandre que M. de la Saussaye avoit tiré le premier deux coups de pistolets. Nous attestons au nom de l'honneur, que M. de la Saussaye n'avoit point de pistolets ; qu'il s'en étoit même expliqué en disant : » Si on veut

» m'assassiner, je serai surpris, & je n'aurai pas le loisir de me » défendre : si je suis avec ma troupe, je me repose sur » elle : si on n'en veut pas à ma vie, je n'ai pas besoin d'armes.» Que l'on réfléchisse présentement, si un homme seul pouvoit de dessein prémidité aller attaquer une foule d'hommes armés dans un moment surtout oú rien n'étoit désespéré. S'il avoit eu des pistolets, quand il fut renversé, on les auroit trouvés auprès de lui, lorsqu'on eut la cruauté de porter le matin son corps sanglant sous nos yeux; sans doute on auroit fait trophée de ces armes qui lui auroient été inutiles. Nous n'insisterons pas davantage sur cet article. La raison dit que pour excuser sa mort il falloit inculper sa mémoire.

Nous avons cru que rapporter simplement les faits, c'étoit détruire la calomnie. Nous ne nous arrêtons point à réfuter ces accusations absurdes de complots, pour détruire la Ville & en égorger les habitans. Ces bruits semés dans le Peuple l'aveuglent & l'animent; il n'est point de fables grossieres qu'il n'adopte avec avidité ; mais l'homme isolé a le loisir de la réflexion ; il verra sans peine que notre conduite n'est pas celle d'incendiares & d'assassins. Le Comité même de Caen a su nous rendre justice; il s'est empressé de pourvoir à notre subsistance; il a envoyé une députation détruire par ses rapports les fausses impressions qu'on avoit données contre nous. Les Bourgs & les Villes nous ont accueillis alors avec empressement. Elles n'ont eu qu'à se louer de notre conduite ;& nous porterons en tous lieu le témoignage d'une conscience pure, l'habitude de l'ordre, & l'amour de la paix.

Signé LE CORPS DES OFFICIERS DU RÉGIMENT DE BOURBON.

Copie d'une Lettre de MM. les Membres du Comité-Général & National de la Ville de Caen, adressée à celui du Havre, en date du 17 *Août* 1789.

MESSIEURS,

Nous avons reçu la Lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire le 14 de ce mois, par laquelle vous nous demandez ce qui a donné lieu au départ du Régiment de Bourbon en garnison en notre Ville.

Ce Régiment n'est parti que par l'ordre de M. le Duc d'Harcourt ; & c'est avec le plus grand regret que nous nous sommes trouvés dans l'impossibilité de conserver cette garnison.

Des bruits faux, répandus mal-à-propos sur la cause du départ de ce Régiment, avoit excité une fermentation dans la Ville de Lisieux, qui paroissoit disposée à refuser de le recevoir. M. le Duc d'Harcourt voulut bien nous en instruire; & aussi-tôt nous nous empressâmes d'envoyer deux députés, pour prier cette Ville de recevoir ce Régiment, qui n'est que malheureux; nous avons eu la satisfaction d'effacer les mauvaises impressions que leur départ paroissoit avoir fait naitre ; & ce Régiment a été reçu avec tous les égards qu'il pouvoit desirer.

Il reste à Lisieux jusqu'à nouvel ordre; & s'il en reçoit, comme nous le présumons, pour rejoindre la partie qui est en garnison en votre Ville, nous vous prions de le recevoir, & d'être persuadé que l'événement malheureux qui nous est arrivé, ne doit point retomber sur un Régiment dont nous n'avons point à nous plaindre.

La cruauté qu'on a exercée contre M. le Vicomte de Belsunce, nous a tous pénétrés de la plus vive douleur.

Depuis quelque tems, le Peuple avoit sur lui des soupçons effrayans; il les fondoit sur les démarches qu'il faisoit particulièrement dans le Fauxbourg de Vaucelle, à l'occasion des convois de grains & de farine ; que des Détachemens de son Régiment accompagnoient, & à la tête desquels il se trouvoit exactement ; sur des propos qu'il lui imputoit, sur une familiarité remarquable avec ses Soldats, & sur la confiance particulière qu'il témoignoit avoir en eux ; de sorte que le commandement de la Troupe étant dans ses mains, le Peuple étoit sans cesse dans la plus vive inquiétude.

Le Mardi 11 de ce mois, deux Soldats du Régiment d'Artois revenant de Rennes, pafferent par notre Ville ils portoient à la boutonniere de leurs habits, l'un le Médaillon de M. Necker, & l'autre un morceau de taffetas peint, fur lequel étoit imprimé, *Vive le Roi*, *la Nation & la Liberté*, marque diftinctive adoptée par la Ville de Rennes.

Deux Soldats du Régiment de Bourbon les rencontrèrent fur les dix heures du matin, & les inviterent d'entrer dans un cabaret pour fe rafraichir. En buvant, les deux Soldats de Bourbon demanderent à ceux d'Artois ce que fignifioient les marques qu'ils portoient à leurs boutonnieres; ils répondirent qu'elles prouvoient qu'ils étoient pourla Nation. Auffi-tôt les deux foldats de Bourbon les leur arracherent; cette infulte fit beaucoup de bruit; le Peuple y prit part, & la regarda commune avec lui; les foupçons s'augmenterent contre M. de Belzunce; on lui imputa d'avoir donné l'ordre à ces deux foldats d'arracher & lui apporter les deux marques que portoient ces deux Soldats d'Artois.

Ces derniers furent acconduits au Comité-Général, pour demander la juftice qui leur étoit due. Le Comité porta leur plainte à M. le Duc d'Harcourt, qui promit de faire tout ce qui dépendroit de lui pour leur faire remettre les objets qui leur avoient été arrachés, & faire punir ceux qui les avoient infultés.

La fermentation s'augmenta, & les efprits s'échaufferent pendant tout le jour; le foir fur les huit heures, M. de Fombonne, Commandant du Détachement d'Artois, refté à Caen, fe rendit au Comité, & y apporta les deux marques enlevées à ces deux Soldats; elles devoient leur être remifes & attachées honorablement à leur boutonniere le lendemain, à la tête de la garde, mais le même foir fur les onze heures, une fentinelle de la milice bourgeoife placée pour garder le paffage du Pont de Vaucelle, fe trouva forcée, (fuivant fon rapport, par l'imprudence d'un Officier de Bourbon, qui marchant à grands pas fur elle, le bras tendu, tira un coup de piftoles,) pour obferver fa configne & fauver fa propre vie elle-même, tira fon coup de fufil fur l'Officier dont il s'agit, dont il fut atteint & tomba mort.

Nous renvoyons pour cet objet à l'article de la Rélation, où il en eft parlé.

Cet événement répandit l'alarme dans toute la Ville, le tocfin fonna dans toutes les Paroiffes; chacun prit les armes, & toute la nuit fe paffa dans une fermentation extraordinaire. Le Régiment de Bourbon refta fous les armes dans fon Quartier, mais après un événement auffi malheureux, M. le Duc de Harcourt crut qu'il devoit faire partir le Régiment; il donna l'ordre: le Régiment le reçut, & partit le Mercredi matin, le regret & la douleur dans le cœur.

Voilà, Meffieurs, la feule & vraie caufe du départ du Régiment de Bourbon; nous ne vous parlons pas de l'événement horrible de la mort de M. de Belsunce: il a été la malheureufe victime de la fureur & de la rage d'une populace qu'il n'étoit pas poffible de réprimer ni de contenir.

Comme vous le voyez, Meſſieurs, ce Régiment n'eſt que malheureux ; & il ne doit pas ſubir l'humiliation d'être refuſé dans une garniſon. Nous croyons devoir ce témoignage à la vérité, à la juſtice, & aux ſentimens d'attachement & de reſpect avec leſquels nous ſommes,

MESSIEURS,

Vos très-humbles & très-obéiſſans ſerviteurs, les Membres du Comité-Général & National de la Ville de Caen. *Signé*, CHATRIE DE LA FOSSE, *Préſident* ; GUÉROUT, *Secrétaire*.

Copie d'une Lettre de MM. les Officiers Municipaux de la Ville du Havre, à MM. les Officiers du Régiment de Bourbon, en leur adreſſant celle du Comité de Caen.

MESSIEURS,

Nous nous empreſſons de vous communiquer la Lettre qui nous eſt adreſſée par le Comité-Général & National de Caen.

Nous y voyons avec plaiſir que cette Ville rend au Régiment de Bourbon la juſtice qui lui eſt due, & donne à ſa bonne conduite le tribut d'éloge qu'elle mérite.

Nous vous prions, Meſſieurs, de nous renvoyer cette Lettre après que vous lui aurez donné la publicité que vous croirez convenable.

Nous ſommes avec un reſpectueux attachement,

MESSIEURS,

Vos très-humbles & très-obéiſſant ſerviteurs, les Officiers Municipaux du Havre.

Au Hâvre, le 20 *Août* 1789.

Signé, PIERRE DUVAL, DELAHAYE l'Aîné, FRANÇOIS ECUTACHE, COSTÉ & AMELIN.

LE COMITÉ-GÉNÉRAL-NATIONAL de la Ville de Liſieux, certifie à tous qu'il appartiendra, que MM. les Officiers & Soldats du Régiment de Bourbon Infanterie, en garniſon en cette Ville depuis le 13 du préſent juſqu'à cejourd'hui, ſe ſont comportés avec toute la tranquillité & la ſageſſe poſſible ; qu'ils ont donné les témoignages de la plus parfaite union avec la Nation ; qu'ils méritent les plus grands éloges, la meilleure réception dans tous les lieux où ils feront réſidence, & qu'ils ont prêté le ſerment en vertu & aux termes du Décret de l'Aſſemblée Nationale du 10 de ce mois, & l'Ordonnance de Sa Majeſté du 14 du préſent.

FAIT & arrêté au Bureau général, le 24 Août 1789.

Le Regiſtre ſigné des Membres du Comité.

THILLAYE DU BOULLAY, *Préſident.*

Par le Comité-Général-National,
MOREL, *Secrétaire principal.*

Le Comité-Général-National de la Ville de Liſieux, qui a pris lecture de la Rélation ci-deſſus, de la conduite du Régiment de Bourbon, miſe ſur le Bureau par M. de Crottat, Officier audit Régiment, commandant le Détachement en garniſon en cette Ville depuis le 23 Avril dernier, à l'effet d'avoir permiſſion de la faire imprimer; conſidérant la bonne conduite & le zele patriotique que ledit Détachement a manifeſtés à la ſatisfaction publique; & les bons ſervices qu'il a rendus; en conſidération deſquels, la Ville, du conſentement de Sa Majeſté, l'a retenu pour les continuer; convaincu par le témoignage rendu par deux Députés du Comité-Général-National de Caen, par lui envoyés exprès, de la bonne conduite dudit Régiment pendant qu'il a été en garniſon à Caen, a permis, non-ſeulement de faire imprimer ladite Rélation, côtée à chaque feuillet par M. le Préſident, mais encore le Certificat donné cejourd'hui audit Régiment pour ſon départ de cette Ville. Le Regiſtre ſigné des Membres du Comité.

Donné en l'Hôtel-de-Ville de Liſieux, le 24 Août 1789.

THILLAYE DU BOULLAY, *Préſident.*

Par le Comité-Général-National,
Morel, *Sécrétaire principal.*

A Lisieux. De l'Imprimerie de F. B. Mistral, Imprimeur du Comité-Général-National.